

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Polyvalente Robert Peyronnin conformément à l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

**Etaient présents** : MM. Jean-Patrick SOULÉ, M. Julien LE TACON, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Michel ARMAGNACQ, Mme Corinne BOURCHEIX, MM. Thierry ALLARD, Jean-Noël CLAMOUR, Patrice BOFFO, Yannick LEGLISE, Franck LAFORET, Mmes Karine PRIVAT, Andreea DAN DOMPIERRE, Céline PEYRONNIN, Stéphanie GUERIN, M. David RIEU, Mme Amélie BONNERAT

**Absent représenté** : Muriel LACAZE par Jean-Patrick SOULÉ  
Nathalie GARNIER par Corinne BOURCHEIX  
Frédéric EXPERT par Thierry ALLARD

**Secrétaire de séance** : Stéphanie GUERIN

**Date de convocation** : 9 avril 2021

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
- Subventions aux associations
- Vote du budget unique 2021

**15/2021 – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

Vu l’article 37 de la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 fixant de façon pérenne la date limite de vote des taux d’imposition au 15 avril et modifiant ainsi l’article 1639 A du Code Général des Impôts,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après discussions, à l’unanimité, décide de voter les taux suivants pour l’année 2021 :

- taxe foncière sur propriétés bâties : 40.80 %
- taxe foncière sur propriété non bâties : 63.79 %

**16/2021 – VOTE DES SUBVENTIONS**

Monsieur l’Adjoint aux Finances explique que les associations ont été invitées à déposer un dossier comprenant des données comptables et administratives sur leur fonctionnement afin d’apprécier leurs activités et leur situation financière.

Il présente au Conseil Municipal les propositions de subventions à verser aux associations pour l’année 2021 telle qu’elles ont été discutées en Commission des Finances :

- AFR Graves de Zik .....	600.00 €
- Tennis Club Céronnais.....	1 800.00 €
- Association Saint-Martin .....	1 100.00 €
- Les parasols.....	250.00 €
- Football Club des Graves.....	2 500.00 €
- Espace Culturel Garonnais.....	1 400.00 €
- Chasse Saint Hubert.....	1 350.00 €
- Cérons Sports Loisirs.....	1 000.00 €
- Cérons Hand Ball.....	500.00 €
- Boule Céronnaise .....	700.00 €
- Atelier Expression des deux Rives .....	400.00 €
- Amitiés Céronnaises .....	1 000.00 €
- ACPG/CATM .....	260.00 €
- SIRIONA .....	100.00 €
- Croix Rouge .....	200.00 €
- Restaurant du Cœur.....	200.00 €
- Secours Populaire.....	200.00 €
- Secours Catholique .....	200.00 €
- CCAS de CERONS.....	10 000.00 €

Monsieur le Maire précise que la subvention du Tennis Club Céronnais est de 1100 et qu’elle a été majoré exceptionnellement cette année de 700 € afin de tenir compte du maintien de la rémunération de leur salarié pendant la crise sanitaire actuelle.

Il précise également que la subvention à l'association Chasse Saint-Hubert est de 850 € et qu'elle a été majoré exceptionnellement cette année de 500 € afin de participer aux frais de vétérinaire suite aux nombreuses blessures des chiens par les sangliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les subventions ci-dessous et charge Monsieur le Maire de procéder à leur versement.

Les crédits sont prévus au Budget unique 2021.

### **17/2021 – BUDGET UNIQUE 2021**

Monsieur l'Adjoint présente le budget unique 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L2311-1 à L 2343-2,

Vu l'article 37 de la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 fixant de façon pérenne la date limite de vote des Budgets au 15 avril et modifiant ainsi l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation et les explications de Monsieur le Maire du budget unique 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget unique 2021 de la Commune arrêté comme suit :

- La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 935 096.58 euros avec un virement à la section d'investissement de 411 000.00 euros et un excédent antérieur reporté de 553 692.58 euros.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 752 846.12 euros avec un déficit antérieur reporté de 389 084.47 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

### **Liste des délibérations**

15/2021 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

16/2021 – Subventions aux associations

17/2021 – Budget unique 2021

J.P. SOULE

J. LE TACON

M. PEYRONNIN

M. ARMAGNACQ

C. BOURCHEIX

T. ALLARD

J.N. CLAMOUR

P. BOFFO

Y. LEGLISE

F. LAFORET

K. PRIVAT

A. DAN DOMPIERRE

C. PEYRONNIN

S. GUERIN

D. RIEU

A. BONNERAT